



**Le Dictionnaire encyclopédique  
de l'administration publique**

La référence pour comprendre l'action publique

## AIDE INTERNATIONALE

*Sébastien Jobert, Chargé de projets  
École nationale d'administration publique  
[sebastien.jobert@enap.ca](mailto:sebastien.jobert@enap.ca)*

L'aide internationale est une assistance volontaire fournie à des pays étrangers ou à des populations étrangères. En administration publique, le concept d'aide internationale réfère généralement à l'aide publique au développement, qui comprend l'ensemble des dons et des prêts préférentiels transférés du budget d'un pays développé vers un pays en développement.

L'aide internationale est étroitement liée au concept d'aide au développement même si le premier exemple d'aide internationale généralement cité est le Plan Marshall (1947) dont l'objectif était de reconstruire une Europe ravagée par la guerre (Dansereau, 2008). Avec le processus de décolonisation des années 1950 et 1960, l'aide internationale a ensuite qualifié les diverses formes de soutien aux pays nouvellement indépendants et aux pays en développement en général.

Le terme aide internationale est utilisé à la fois pour décrire l'aide publique au développement fournie par des États ou des organisations internationales telles que la Banque mondiale et l'aide fournie par des organismes privés, associatifs ou caritatifs (fondations, ONG, organismes religieux, etc.). L'aide internationale peut comprendre de l'aide sous forme de dons, en argent ou en nature, de prêts à des taux préférentiels ou encore d'annulation de dette. Elle inclut à la fois les concepts plus spécifiques d'aide au développement qui est généralement comprise comme une aide structurelle à moyen ou long terme pour traiter les causes du sous-développement et d'aide humanitaire ou d'urgence qui consiste à fournir une aide à court ou moyen terme pour répondre aux effets d'une crise. L'aide internationale peut donc consister en :

- un programme d'alphabétisation financé par une ONG à même les dons recueillis auprès du public;
- un transfert budgétaire direct du gouvernement d'un pays A au gouvernement d'un pays B;
- une contribution à un fonds des Nations Unies;
- une campagne de vaccination contre la polio;
- un prêt à taux préférentiel avec congé de remboursement pour les cinq premières années;
- la fourniture de sacs de céréales;
- un accueil et une assistance à des populations réfugiées;
- une annulation de dette publique;
- un envoi de coopérants.

Par contre, les transferts d'argent de personne à personne et les investissements directs étrangers ne sont pas considérés comme de l'aide internationale.

## AIDE INTERNATIONALE

Les conceptions de l'aide internationale et du développement sont multiples, mais d'abord et surtout, économiques (Rostow, 1962; Amin, 1973). Il existe ainsi une corrélation importante entre l'évolution de la pensée économique dominante et l'évolution de la pratique de l'aide internationale et du concept de développement (Rist, 1996). L'État dans les pays en développement, en syncrétisme avec les pratiques de gouvernance occidentales propres à chaque époque (Darbon, 2008), a donc d'abord été le principal récipiendaire de l'aide internationale à titre de moteur et de planificateur de la croissance. Toutefois, sous le contrecoup des chocs pétroliers puis de la crise de l'endettement s'est substituée à la logique du « tout État » celle du « moins d'État ». Depuis les *Reaganomics* jusqu'au Consensus de Washington, l'État apparaissait comme un frein au développement et devait par conséquent être limité dans sa capacité de nuisance. L'aide internationale a alors été principalement redirigée vers les organisations de la société civile. Pour avoir accès à de l'aide, souvent sous forme de prêts, la plupart des États devaient, en contrepartie, accepter ou satisfaire certaines conditionnalités (libéralisation et ouverture des marchés, privatisation des entreprises publiques, réduction des investissements par l'État et diminution de la taille de la fonction publique) appelées les programmes d'ajustement structurel.

Au sortir des programmes d'ajustement, bien que certains grands équilibres macro-économiques aient pu être rétablis, la plupart des PED étaient caractérisés par la débâcle des services publics, la stagnation ou la baisse des indicateurs sociaux ainsi que la persistance, voire l'accroissement, de la pauvreté (Stiglitz, 2002). Découragés par les maigres résultats obtenus par l'aide internationale depuis une trentaine d'années et depuis la fin de la guerre froide, sans doute aussi plus soucieux des résultats effectifs de l'aide que de la seule allégerie des régimes aidés, les pays industrialisés ont alors amorcé une réflexion sur l'efficacité de l'aide (OCDE, 1996; Banque mondiale, 1998). Cette réflexion a notamment conduit à l'adoption, en 2000, des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui fixent des cibles de résultats précis à atteindre par la communauté internationale d'ici à 2015. Afin de fournir les moyens pour atteindre ces objectifs, les pays donateurs se sont engagés, lors de la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey en 2002, à augmenter significativement le volume de leur aide.

L'aide publique au développement tend donc aujourd'hui à définir son action selon une logique de résultats, tout comme c'est le cas dans la plupart des administrations publiques (Guillaume, Dureau et Silvent, 2002; OCDE, 2004; Secrétariat du Conseil du trésor, 2005). La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), qui fournit en quelque sorte le cadre théorique de gestion de l'aide au développement au XXI<sup>e</sup> siècle, ne fait pas exception à la règle en consacrant la gestion axée sur les résultats comme principe devant guider les relations entre les partenaires de la relation d'aide. De plus, selon un second principe de la Déclaration de Paris, le pays récipiendaire doit s'approprier et exercer la maîtrise de ses politiques de développement. Ainsi, pour chaque investissement dans un programme d'aide, qui doit lui-même appuyer les orientations fixées par le pays récipiendaire, des cibles de résultats précises doivent être déterminées puis évaluées en cours de réalisation. L'efficacité de l'aide, plus spécifiquement la capacité des États à gérer adéquatement l'aide, que ce soit du point de vue des donateurs ou des récipiendaires, constitue aujourd'hui un élément essentiel de la réflexion en administration publique sur l'aide internationale.

## Bibliographie

- Amin, S. (1973). *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Éditions de Minuit.
- Banque mondiale (1998). *Assessing Aid: What Works, What Doesn't, and Why*, [www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2000/02/23/000094946\\_99030406212262/Rendered/PDF/multi\\_page.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2000/02/23/000094946_99030406212262/Rendered/PDF/multi_page.pdf) (page consultée en octobre 2010).
- Dansereau, S. (2008). « Les théories du développement », dans P. Haslam, J. Schaffer et P. Beaudet (dir.), *Introduction au développement international : approches, acteurs et enjeux*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- Darbon, D. (2008). « État, pouvoir et société dans la gouvernance des sociétés projetées », dans S. Bellina, H. Magro et V. de Villemeur (dir.), *La gouvernance démocratique : un nouveau paradigme pour le développement*, Paris, Karthala.
- Guillaume, H., G. Dureau et F. Silvent (2002). *Gestion publique : l'État et la performance*, Paris, Éditions Dalloz.
- OCDE (2004). *La modernisation du secteur public : axer la gouvernance sur la performance*, [www.oecd.org/dataoecd/42/34/36861989.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/42/34/36861989.pdf) (page consultée en octobre 2010).
- OCDE (1996). *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, [www.oecd.org/dataoecd/41/32/15249681.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/41/32/15249681.pdf) (page consultée en octobre 2010).
- Rist, G. (1996). *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Rostow, W. (1962). *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Éditions du Seuil.
- Secrétariat du Conseil du trésor (2005). *Étude comparative sur les politiques de gestion de la performance*, [www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/politiques\\_gestion\\_performance.pdf](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/politiques_gestion_performance.pdf) (page consultée en octobre 2010).
- Stiglitz, J. E. (2002). *La grande désillusion*, Paris, Éditions Fayard.

---

<b>REPRODUCTION</b>	La reproduction totale ou partielle des définitions du <i>Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique</i> est autorisée, à condition d'en indiquer la source.
<b>POUR CITER</b>	Jobert, S. (2012). « Aide internationale », dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), <i>Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique</i> , [en ligne], <a href="http://www.dictionnaire.enap.ca">www.dictionnaire.enap.ca</a>
<b>INFORMATION</b>	Pour information veuillez consulter <a href="http://www.dictionnaire.enap.ca">www.dictionnaire.enap.ca</a>
<b>DÉPÔT LÉGAL</b>	Bibliothèque et Archives Canada, 2012   ISBN 978-2-923008-70-7 (En ligne)